



Problème suite à la prise d'une colocation avec une amie

Par **jeepout**, le **31/01/2008** à **02:38**

j'ai récemment pris un appart en co-location avec une amie, lorsque nous nous sommes renseigné sur l'appart auprès de cette agence immobilière nous avons bien précisé que nous prenions un appart en colocation, un f3 pour avoir chacun sa chambre, nous avons signé le bail, moi sous la partie preneur et elle sous la partie colocataire, la personne avec laquelle nous avons signé le bail, en l'occurrence une gardienne, nous a assuré que c'était sans problème et que c'était bien stipulé car ma colocataire avait bien signé sous la partie "colocataire"!! N'ayant pas assez de revenus on nous a demandé de faire appel à un tiers payant, ce que nous avons fait, il avance le loyer et nous lui remboursions chacun notre part. Or, lorsque nous avons fait parvenir à cette agence les deux dossiers de la CAF pour qu'ils remplissent la partie les concernant pour pouvoir toucher chacun les APL (la CAF nous a fait parvenir un dossier pour chacun) celui-ci nous ait revenu avec écrit que nous étions concubins (un seul dossier avec nos deux noms). M'apercevant de l'erreur j'ai tout d'abord contacté la gardienne avec laquelle nous avons signé, elle s'est dite incompétente et seulement gardienne; j'ai contacté l'agence qui m'a dit qu'étant donné que nous avons un tiers-payant, nous ne pouvions absolument pas prendre un appart en colocation, que nous ne payions pas de loyer et que ce n'était pas nous qui décidions, c'est pourquoi ils nous déclarait concubins!!!!

Je voudrais savoir la corrélation entre toutes ces excuses, si cela était légal et si vraiment ces personnes pouvait vraiment décider de mon statut à ma place et m'informer avec qui j'avais des relations sexuelles ou non?????!!!!

je voudrais aussi savoir s'il n'y avait pas là une tentative d'escroquerie de leurs part, s'ils pouvait de la sorte mettre en doute ma bonne foi, connaître les raisons de ce refus, s'il n'y a pas là une atteinte à ma vie privée, et s'ils ne bafouaient pas là mes droits les plus simples?????

N'ont-ils pas un devoir d'information? S'il y a eu une erreur au départ n'est-elle pas de leur

responsabilité??? Quels sont mes recours? Puis-je demander des dommages et intérêt étant donné que pour l'instant je ne peux toucher normalement mes aides???

on nous a enfin dit qu'il était impossible de remédier à ce problème et que si nous n'étions pas content nous n'avions qu'à quitter l'appartement!!!!???

S'IL VOUS PLAIT AIDEZ-NOUS!!!!!! Merci.